



© SergioH 2015

...du XVII<sup>e</sup> siècle, relatives aux « prophéties » de Nostradamus complétées d'autres écrits, dont le « supplément de Seve » avec les sixains. Cet article évalue les informations connues concernant les éditions troyennes Pierre Chevillot ou Pierre Du Ruau. [ou supposées telles, car ces éditions sont toutes non datées, à l'exception de deux d'entre elles, comportant des dates très suspectes, une, anonyme, **identifiée** comme étant de Du Ruau, antidatée 1605 et une partie 3, curieusement signée (et antidatée) Chevillot 1611. Raison pour lesquelles ces références sont souvent accompagnées de points d'interrogation rappelant ces incertitudes.]

Le **corpus Nostradamique 80** (CN80) de Patrice Guinard, fournit des explications détaillées sur des éditions troyennes (celles de Pierre Chevillot). Je vous renvoie à la description très précise, fournie par le Dr Guinard sur les trois versions proposées : trois « recueils » des « Prophéties » éditées par Chevillot pour des années supposées impaires : 1611, 1613, 1615 (aucune date fournie par l'éditeur à part, la partie 3, -ou C- de la « 1615 » datée 1611). J'ai téléchargé les trois parties de la 1615 ( liens 1615, discrètement fournis dans le CN80 par Patrice Guinard : voir à la ligne de la Bibliothèque de Lyon).

Cette édition 1615 en 3 livres *distincts* [Chev -1615 ABC] me semble faite 2 brik & d 1 broc :

[Chev -1615 ABC] En me fiant aux exemplaires fournis par Google pour les liens donnés par le CN 80 (Bibliothèque municipale de Lyon), j'observe que des pages de titres sont dupliquées : La première partie [Chev -1615 ABC] comporte **trois** pages de titres non datées identiques, la deuxième [Chev-1615 ABC] compte **deux** pages de titre identiques, mais non datées et à la typographie fautive (il existe un troisième exemplaire de cette page utilisée comme unique page de titre sur une version différente -1613 ?-) et la troisième partie [Chev -1615 ABC], a **deux** pages de titre identiques, **datées** de 1611 avec un blason royal différent des autres ne contenant pas d'écrits supposés être de Nostradamus mais des prophéties attribuées à des saintes et des saints ou personnages religieux.

[Chev -1615 ABC] La première partie, a une Cent. VI s'arrêtant à 99 q. et est suivie d'un « Legis cantio... » et non, comme pour les éditions de « prophéties » des éditions Du Ruau (« 1605 », « 1611 », « 1630 »...), du quatrain C6q100, « Fille de l'Aure » + « Legis cautio » ou (**Gautio**, 1605) ; sur [Chev -1615 ABC] la VII a 42 quatrains +5 quatrains en plus (et non 4, pour Du Ruau).

[Chev-1615 ABC] On trouve ensuite en 2<sup>e</sup> partie une **édition Chevillot** comportant une page de titre fautive (répétée deux fois, remonter en début de l'édition), « Les Rphpheties Centuries VIII. IX. X. Qui n'ont encores jamais esté imprimees. [contenant les Predictions admirables, pour les ans courans en ce siecle] Et de nouveau augmentees outre les precedentes impressions » (ibid, Patrice Guinard). Nous retrouverons une page de titre fautive, semblable, utilisée comme page de couverture dans une autre version semblant proche d'une possible « 1613 » (voir encadré récapitulatif plus bas), ce qui au final donnera 3 pages de titre « fautives » (Ces fautes jouent un certain rôle dans les guématries de la page).

Nous avons trois pages de titre correspondant au premier livre (Utrecht 7 centuries 642 quatrains, dont le Legis cantio +5 quatrains en fin,) ; deux pages de titre + une (version du site de Mario Gregorio) correspondant au deuxième livre (3 dernières centuries +19 quatrains additionnels +58 sixains). Quelle qu'en soit la motivation, on peut se demander à quelle étape, de la fabrication, à la vente en 3 volumes puis à la numérisation, ces duplications « superflues » ont été faites.

[Chev -1615 ABC] Cette partie 2 de l'édition 1615 comporte le deuxième livre des éditions Rigaud mais « augmenté » : C. VIII + 6 Q, C. IX et [C. X + le Q.CI], avec ensuite l'épître à Henri IV et le « supplément de Seve » (58 sixains) et les 12 quatrains de la CXI et CXII et non les 13 quatrains, qu'on ne trouve que sur des éditions Du Ruau, la « 1605 ? » et la « 1611 ? » complète (avec « Ste Brigide ») et la « 1630 ? ». Cette différence aurait une certaine conséquence numérique si l'on ne tenait pas compte du C.X-Q.CI (comme le suggère du Ruau): voyez le récapitulatif plus loin. Une édition que j'ai dans un article précédent (42-Rendez les copies !) supposé être de 1613 (la même provenant du site Mario Gregorio, voir lien plus loin dans le récapitulatif), comportait en plus, en première partie, le premier livre (Utrecht avec 642 Q dont le legis Cantio et cinq Q. après la VII).

[Chev-11-13-15] Les éditions Chevillot seraient donc (peut-être) des éditions de 1611, 1613, et 1615. Ces dates ont été proposées par corrélation avec des catalogues. Quoi qu'il en soit, la somme des nombres : 11+13+15= 39 laisse incliner à la probabilité du dispositif bien que d'autres combinaisons soient possibles (L'une d'elles est particulière).

[d-RU] Par contre Google propose aussi au téléchargement une édition 1611 de Du Ruau [d-RU-1611 ?] avec 3 parties similaires en contenu à cette 1615, à la différence du quatrain 100 en C.6, « Fille de l'Aure » suivi d'un « legis cautio », (le « legis gautio » se trouvant dans l'édition anonyme « 1605 ») et seulement 4\* des cinq quatrains additionnels après la VII signalés par Patrice Guinard. On trouve également les 6 quatrains en plus après la C.VIII, le C.X-Cr (« héritier des crapaux » précédé, comme dans la « 1605 », d'un avertissement suspicieux) et ceux de la CXI et de la CXII. Cette version Du Ruau est plus fournie que la « 1615 ? » de Chevillot. En effet elle comporte, en plus, avant les sixains, c'est notoire (et instructif), les présages en vers des almanachs des années 1555 à 1567 (moins ceux de l'année 1556), Bernard Chevignard dans « Présages de Nostradamus », p.45, éditions du Seuil, 1999, nous précise : « Dans son Janus français, Chavigny utilisa 140 des 154 présages annuels et mensuels de Nostradamus et glissa parmi eux un quatrain de sa propre composition »

[d-RU-1605 ?] A la suite, (ibid, B. Chevignard) : « ces 141 quatrains furent extraits de cet ouvrage en 1605 par un imprimeur troyen qui les publia à la suite des Centuries sous un titre qui leur est resté : « Présages tirez de ceux faits par M. Nostradamus, es années 1555 & suivantes jusques en 1567. »

[d-RU-1605 ?] **note .../seulement 4\*/**(plus haut) -ibid, B. Chevignard : « l'éditeur troyen \* de 1605, ayant trouvé sept de ces quatrains parmi les présages du Janus François, ne garda que les quatre qui lui étaient inconnus (p 65, 72, 74, et 75) et les rassembla sous un intitulé. assez maladroit qui fut lui aussi repris par bien des éditeurs ultérieurs: « Autres quatrains tirez de 12 sous la Centurie septiesme : dont ont été rejectez 8 qui se trouvaient es Centuries précédentes ».

\*Il s'agit donc bien de l'éditeur Du Ruau qui publia aussi la « 1611 ? » au lien donné plus haut et la « 1630 ? »

[d-RU-1611 ?] Cette version Du Ruau ne contenant pas de date, me semble bien antidatée en étant considérée comme étant de 1611 : après 1629-30 serait plus vraisemblable d'autant qu'une édition 1630 du Ruau («=consultation sur www.prophetes.it, édition datée pour 1630-par une expertise ?-) existe apparemment (pas de date indiquée comme pour la « 1611 ») mais elle est moins fournie et si on trouve bien les « PRESAGES TIREZ DE CEVX FAICTZ par M. Nostradamus, es années 1555, & suivantes iufques en 1567 » elle ne contient pas la partie : « .../ revelations de sainte Brigide/... » qu'on trouve en plus dans la « 1611 » de du Ruau, citée auparavant. On notera pour la [d-RU-1630 ?] l'intitulé « Nostadamus »- en page de titre - = ? donner note (nota damus en latin) ? et en dessous la disposition en V des caractères RIR& (rire : émoticône) de « Reueuës & corrigées sur la copie Imprimee . Lyon par Benoift Rigaud en l'an 1568. » à mettre en rapport avec le « Legis gautio » de la 1605. Un autre élément de comparaison entre la « 1611 » et la « 1630 » est l'avertissement précautionneux identique sur ces 2 versions concernant le C.X-Q.CI (« héritier des crapaux ») situé après le mot « FIN » ; je cite : « Adioufté pepuis l'impreßion [de 1568] », alors qu'il est corrigé en « Adioufté depuis l'impreßion [de 1568] » sur l'édition « 1605 » (postérieure à 1630 ?).

[Chev-15-ABC] Quand on a pris les mesures des éditions P. Chevillot, on est alors surpris de trouver sur le CN 80, cette partie C avec cette page de titre comportant la partie « Recueil, Pierre Chevillot, s.d. [1615 ?], 3 » La [Chev-15-ABC] la seule (semble-t-il) des éditions de Chevillot, avec les « Prophéties » et le supplément de Seve à comporter une date : 1611, aussi ! (1611, abstraction faite du millénaire en effet, est remarquable par 611 = 47×13)

[Chev-15-AB C] Peut-on alors imaginer qu'il existait bien une édition 1615, mais sans cette 3<sup>e</sup> partie C vraisemblablement rajoutée : la 3<sup>e</sup> authentique serait la partie (située dans la 2<sup>e</sup>) commençant, puis qu'une autre partie reprend à cet endroit après le mot FIN du livre 2, avec l'épître de Seve comportant une (seule) page de titre et les sixains et finissant page 48, avec les centuries XI et XII ? Notez qu'un quatrain LXXI (71) précède ce 3<sup>e</sup> et dernier mot FIN (valeur 20, soit 91=7×13) ou bien XI (11=) intitulé fautif de la centurie) + 48 + 71 = 130 (page de fin des sixains sur la « 1611 »). [Enfin, à toute fin utile, je glisserais Ici, que trois « FIN » étaient nécessaires et suffisants : parce que, « Jamais deux sans trois ... », que « Veni, vidi, vici » et que « 666 ».]

[Chev-15-ABC] Comme le note justement P. Guinard, la « 1615 » semble très complète mais c'est un contenu proche (à une partie près) de celui de l'édition Pierre du Ruau, non datée, citée plus haut, [d-RU-1611 ?], pour cette fois : car si Pierre Chevillot semble ne pas (du tout) dater ses éditions sur des écrits Nostradamus (une seule date très suspecte), Pierre Du Ruau, pour sa part ne fait guère mieux, car pour un contenu proche, il laisse supposer les dates (1611, par comparaison de contenu), ou date mais ne signe pas (1605) ou bien, (peut-être est-ce lui ?), date celle d'un concurrent (Chev-1615-C ?).

[d-RU-1611 ?] A cause (peut-être), de cette édition Chevillot datée 1611 [Chev-15-C], semblant avoir des parties quasi identiques avec l'édition très fournie de du Ruau, (connivence supposée à tort), cette dernière [d-RU-1611 ?], est donc bien plus complète présentant 5 parties en tenant compte (en plus) des présages annuels en vers des almanachs (situés après les centuries XI et XII suivant la C.X), suivis du supplément de Seve, avec l'Épître à Henry III et les sixains, et pour finir la 5<sup>e</sup> partie « Ste Brigide, &c ». Elle est expertisée comme étant de 1611, sans doute par comparaison avec la surprenante datation de la partie C (ou livre) 3, attribuée à Chevillot (« Ste Brigide, &c »), car si cette partie semble identique à celle de Du [d-RU-1611 ?], cette datation supposée (sans doute par observation du contenu similaire de la [Chev-1615-C] seul élément « des recueils troyens de Nostradamus » daté de façon sûre (la « 1605 » étant antidatée). Cette date est alors peu vraisemblable pour Du Ruau (période d'activité), ce qui éveille des soupçons sur cette [Chev-15-C] lui correspondant à l'identique :

Est-ce que la version 1615, indiquée par Patrice Guinard est un assemblage peu scrupuleux, la version hybride d'un libraire (ou éditeur/imprimeur) pragmatique ou facétieux : 2 parties authentiques Chevillot [Chev-15-AB] (les pages de titre 1 et 2 et leurs contenus semblent valides), et un 3<sup>e</sup> livre intrusif [Chev-15-C] greffé malicieusement -?-, avec une page de titre ornée d'un faux blason (voir les explications plus loin), une fausse date et une fausse signature ? [Sur une version « 1611 » dans la « digital library » ( Gregorio 1611-001), du site de Mario Gregorio, les 3 livres sont reliés en un seul, de 360 pages.]

[Chev-15] Ce contenu, presque aussi complet, comportant d'autres prophéties (Chev-15-C) en (sur) abondance, est d'ailleurs en rupture évidente avec les écrits (ou supposés écrits pour certains) de Nostradamus. On remarque sur cette troisième page de titre datée [Chev-15-C], une césure très malvenue, qui me semble superflue, car la phrase jusqu'à « imprimeur » pouvait très bien tenir dans la largeur de page (comparez avec la largeur du sous-titre, situé plus haut sur la page) et malveillante : « meur » et « ordinaire » sous « Pierre Chevillot » et « l'Impri- » pouvant s'entendre comme l'impie(-) (r=17=i+e). Le faussaire, -Du Ruau ?- n'aurait pu l'écrire plus ouvertement sans risquer de trahir sa malversation visant à créer la confusion. On en vient à deviner une compétition entre Chevillot et Du Ruau, mais de connivence ou de collaboration (comme Iean Hugueta et Iean Didier) il n'en est pas question. Tout d'abord parce qu'ils n'imprimèrent pas, tout à fait à la même période : les périodes d'activité des 2 imprimeurs recoupées avec les dates présumées des éditions des prophéties de Nostradamus, montrent un chevauchement possible mais non certain, de 9 ans (1626-1635).

Par un procédé d'anti-datage avec l'édition « 1605 » et cette partie « 1611 » -< .../ sainte Brigide/... >, (explicitement attribuée à Chevillot), on avait largement augmenté une supposée période de concurrence (1605-1635). Au regard de certains détails (comme le C.6-Q100 « Fille de l'Aure... »), il y avait aussi fort à parier qu'ils étaient ennemis jurés par (intime) conviction religieuse, (l'un proche des protestants et l'autre proche de la Ligue). Il est par exemple, très peu probable, que Chevillot ait publié la partie citée ci-dessus même pour donner le change (En ce sens, il publiera alors, un autre livre : voyez plus loin), mais par contre, peut-être, si seulement il a appris cette indélicatesse, a-t-il prudemment évité de protester. Pierre Chevillot ayant cédé en 1620 ses activités à son neveu et héritier Antoine, on peut même penser que cette période de chevauchement n'a pas existé.

Une opération de pollution en rapport avec Nostradamus (=lien Manuel du Libraire... Jacques-Charles Brunet, 1843) et donc de ses œuvres, précisément avec un même contenu (« ...Ste Brigide St Cyrille &c ») avait été déjà commise en 1575, par un (in)certain « Nostra Damus le jeune » (imprimé à Venise ?).

Remarquons que dès 1611, certains troyens, s'opposèrent à l'implantation des jésuites dans leur ville, craignant des activités occultes visant à diviser les catholiques. Ceci est à mettre en parallèle, avec le fait qu'à partir de 1615 (ou plus tôt : l'autorisation de la Sorbonne est de 1608), on observa les ré-éditions successives du livre, traduit en français par un M. « René Gaultier, conseiller du Roy en fon Conseil d'État & Privé (=CEP -[de vigne ?]-un pseudonyme ?-idref.fr/030934753- ; lien édition 1636 =) « Les fleurs des vies des saints et festes... » (avec le terme, « nouvelles », glissé ensuite dans le titre) de Pedro de Ribadenevra (1527-1611) un écrivain jésuite espagnol, contenant de nombreux écrits théologiques réaffirmant les dogmes catholiques concernant Jésus, la Vierge Marie, la Trinité, le Saint Sacrement.../... et .../des écrits sur les saints, dont à partir de la page 201 « Ste Brigide, (&c) » et qui précédaient ainsi les publications P.Du Ruau (ou d'un éditeur inconnu) qui s'en inspirèrent par la suite pour compléter les recueils concernant Nostradamus.

Si, comme moi, vous vous intéressez de l'intrigante mention « AVENISE RUE Samaritaine » (AVÉ NISE ou NIÉS=NAIS), située en page de titre du livre de « Nostra Damus le jeune » ; vous pourrez trouver une curieuse concordance en observant (voir le lien plus haut : « Les fleurs des vies &c ») dans l'adresse lyonnaise, de l'éditeur « Simon Rigaud, rue Mercières, à l'Écu de Venise, MDCXXXVI » (A-LE CUL DE (fin du mot=) VE-NIZE) : cette coïncidence entre les livres, contenant tous deux, « A...VENISE » (s/z) + partie d'un contenu avec « St Brigide, &c » est-elle vraiment le fruit du hasard, ou n'est-ce pas un clin d'œil moqueur ? On trouve également un autre parallèle de « jeu de mot » dans la page de titre de Nostra Damus le jeune avec l'éditeur « Seigneur Castavino d'Alexandrie » (vin(o) d'Alexandrie), avec le CEP (Conseil d'État & Privé) de M.René Gaultier (traducteur de « Les fleurs des vies &c ») reliant manifestement les deux ouvrages. Comme on retrouve, chez Nostra Damus le jeune, le même avis du typographe au lecteur (« .../encores qu'il y ait palé quarante ans, que premièrement il a été mis en lumière, tant en langage vulgaire qu'en latin, /... ») se référant à une publication antérieure de quarante ans ce qui ramènerait la date du texte source en 1535 pour le livre de Nostra Damus le jeune, (Une partie du contenu du « Mirabilis liber » (j'ai une copie de 1530, et la date 1547 est citée pour une édition par la BNF) pourrait convenir à certaines clés -Brigide ; Cyrille ..., mais en partie seulement, car il ne fut pas traduit du latin avant 1831) Il est pourtant clair, au regard des allusions moqueuses que le lieu d'édition comme la date, les noms de l'auteur et de l'éditeur sont fantaisistes. Ce livre, avec cet avis, comme une partie du contenu ont manifestement été antidatés, car copiés à partir de l'ouvrage « St Brigide, &c » pourtant publié bien plus tard, (peut-être alors, en référence à un ouvrage source publié 40 ans plus tôt). Ce soit disant Nostra Damus le jeune eut dû éviter de reproduire le même avis au lecteur (l'orthographe est ancienne mais c'est une ruse connue).

On pense deviner, (in vino veritas), qu'il est fait référence à cet ouvrage de Ribadenevra (édité en 1599, en espagnol, mais écrit aussi au départ en latin). On peut alors supposer la date de cette partie 5, aux environs de 1648 (autorisation de la version française par la Sorbonne en 1608+ ~ 40 ans). Là encore, il y a dû avoir un recyclage, car il est cependant peu vraisemblable qu'elle fut de Pierre Du Ruau (C. de Breban ne signale rien pour cet imprimeur après 1629). Ce livret semble avoir été un complément proposé à part (tout d'abord ?) pour les Recueils de Nostradamus (voir presque en fin d'encadré vert).

Par ailleurs, on trouve, en cherchant les productions Duruau (ou Du Ruau) des erreurs d'attributions (voir dates p 198) au nom de Pierre Du Ruau antérieures à 1610 (et même parfois 1600) qu'il est difficile d'expliquer puisque cela correspond à une période d'activité d'un parent, la veuve Jean du Ruau ou ensuite Nicolas du Ruau mais pour lesquels, Corrad de Breban n'indique pas d'édition après 1590 (il y a une « période vide » entre 1590 et 1626). N'ayant pu obtenir de généalogie sûre de Pierre Du Ruau, ni d'estimation exacte des années de sa production, le doute persiste mais il semble possible, que Pierre Du Ruau n'ait rien édité avant 1626, ni après 1629. L'histoire locale pourrait sans doute préciser les raisons de ces zones d'ombre.

On peut envisager que d'anciens membres de la Ligue ou des confrères de la « nouelle » & très active Compagnie du St Sacrement (créée entre 1627 et 1630, et dissoute en 1666, par Louis XIV, voir un autre lien plus loin) aient ourdi un plan (un petit complot -? parmi tant d'autres : tactique du harcèlement) visant à parasiter d'éléments étrangers, les éditions des prophéties de Nostradamus, pour dénaturer et discréditer ses écrits. D'autant que l'apparition des sixains, puis des manifestes rose-croix avait du les inquiéter.

[Chev -1615 C] Je ne pense donc pas que Chevillot ait imprimé cette dernière partie-là pourtant à son nom et datée de 1611, ni qu'elle ait été vendue ces années-là par lui, à Troyes. Les deux premières parties semblent pourtant authentiques. J'ai souligné l'absence du pernécieux quatrain 100 (« Fille de l'Aure ») à la C.VI, le q.99 est bien suivi du « Legis cantio » non numéroté (mais admis comme quatrain) presque historiquement (avec cependant « verfu » au lieu de « versus »), « Quid » au lieu de « Quos » et « attrectato » au lieu de « attrestato ». Notez également la présence de 3 accents sur « contrà », « maturé » et « rité », à l'exception de la « 1611 », où je ne vois pas celui de rité (voir le lien dans l'encadré bleu, plus bas-).

[Chev -1615 C] Seule la partie 3 paraît avoir été rajoutée. Cela me semble d'autant plus certain que, le blason du Roy Henry IV a manifestement été contrefait : comparez avec les images adjacentes, publiées dans l'article CN 80 de P. Guinard (lien plus haut) ou vérifiez également sur cet [article sur Henri IV](#), du musée de Pau (voir le blason en fin d'article). Vous observerez que le blason de cette prétendue partie 3 édition Chevillot 1611 (la seule partie datée) diffère vraiment des autres ; Couronne du Haut enfoncée dans la double « guirlande » ; H (de Henri) quasiment inexistant ; motifs des guirlandes très approximatifs (Les H, précisément), quatrième couronne (la plus petite) vaguement ébauchée et déportée vers le blason de Navarre à droite (alors que sur le blason des éditions Chevillot, la petite couronne est très bien centrée entre les deux blasons de France & Navarre) &c. **Autres :** exemple 1 du blason de Henri IV. Exemple 2.

[Chev -1611] L'édition de 1611, (1ère partie à 639q+Legis cantio ; selon la classification de Patrice Guinard) présente cependant une différence flagrante dans le blason ; sous la plus petite couronne (celle du bas), en lieu et place du H (de Henry) nous trouvons un L bien visible (comme celui trouvé dans « l'exhortation de Menodote ... », livre de Galien traduit par Nostradamus, (=lien) éditions 1557/58, Lyon, Antoine du Rosne ; ou bien, lisez-le CN 69, du CURA, par Patrice Guinard). Bien sûr cela confirmerait que cette édition est postérieure au décès de Henri IV : le Roi Henri IV est mort, vive le Roi Louis XIII ! Bien que je persiste pour ma part, à voir ici, une référence à Pythagore et son théorème (angle droit du L), La 1611 nous redonne l'une des versions 1557 (à un « Legis cantio » près) d'Antoine du Rosne, éditeur de la traduction de Nostradamus comportant un [L] bien que l'intention soit masquée alors, par la mise en italique ([L] + [italique] (guématrie pleine) : 12 + [1 + 19 + 1 + 12 + 1 + 16 + 21 + 8] = 91 = 7 × 13, mais placé sous la pointe d'un V valant 20- B10- ou 26- B12NPZ, valant selon les équivalences, 13 (11 B3NPZ) ou 17 B10). On a voulu nous faire entendre qu'il fallait compter l=12 et non L (50). Fort de cette remarque, on peut attribuer, pour ce L du « blason 1611 », la valeur 50, de la numération romaine, en attribuant un coefficient 2 à la 1611 et 3 aux deux autres années : 2×50+3×5+3×5 (avec L=50 et H=5)=130, car il y a des accents incitant à cette répartition. Cela expliquerait peut-être, la formulation « Dont il y en a trois cens/... » (1<sup>re</sup> partie 1615, page de titre), remarquée par Patrice Guinard dans le CN 80.

Tout cela suppose, en préalable, que ce soient là, les réelles années d'édition. On pourrait s'interroger, par exemple, sur le fait que deux versions plus tardives avec le H de Henry dans le blason suivaient une édition comportant le L de Louis. Indépendamment de ces spéculations, on peut remarquer que la grande couronne chapeaute les trois autres, pouvant ainsi valoir 3, suivi de 2 et ensuite 1 soit 321=3×107, ce qui serait peu intéressant (Hormis « cens & sept ») si un L ne suivait, auquel cas la valeur 12 serait recommandée puisque 321+12=333 (39 en base 3 npz). Cette astuce ne conviendrait pas pour les deux autres années d'édition comportant un H dans le blason (cela ferait 326) à moins que l'on n'observe un semblant de « coquille St Jacques », pendante à 7 « reliefs » située juste en dessous du H (elle est effacée (?) dans le blason avec un L, et elle est avec ces 7 parties, spécifique à « Pierre Chevillot » n'existant pas dans les autres blasons d'Henri IV), cela ferait à nouveau, 321+5+7=333. Il est à noter que dans le [blason de Henry III](#), la « coquille St Jacques » existait déjà, mais elle comportait 6 reliefs (blanc cerclé de noir). La référence était alors le 11 (5 (H)+6) pour le M de miroir. Une seule unité suffisait pour obtenir le 333, obtenu précédemment : Les éléments graphiques environnants ne manquent pas pour la suggérer, par exemple, avec la barre ici bien marquée formée par la jointure des 2 écussons. On peut penser que déjà sous Henry III une symbolique en rapport avec la Kabbale était évoquée. Ce qui expliquerait l'adoption sans sourcilier du dit blason, aménagé aux armes de Navarre (à la place de celles du Royaume de Pologne). Quant à la devise « *manet vltima coelo* (52) [donec totvm compleat orbem] » (l'ultime (couronne) est au ciel) bien qu'Henri IV ait une autre devise (voir le lien wikipedia), il semble qu'à cet usage, celle-ci ne dérangeait pas.

Cela aurait pu sembler limpide, si ce blason avec ce L était le seul. Il correspondrait alors à la première des 3 éditions, datant donc de 1611, mais en 1616 on trouve également un document comportant ce blason : [\(autre lien de blason avec le L : 1616 !\)](#). Le blason est ici doublé, en début et en fin de document, le L est très peu visible, comme retouché et l'aspect de la page est différent par rapport aux 2 autres pages datées, 1610 et 1615 ayant presque le même blason (le blason « 1611 » de la partie C-1615-3-réf P. Guinard « Ste Brigide » est manifestement différent). Ici cependant ce L cohabite avec la « coquille St Jacques » et Pierre Chevillot devient « imprimeur du Roy » (voir l'analyse plus loin). En ce qui concerne l'analyse de la « signature » on peut observer que A Troyes valent 20, correspond au 16+16 de 1616 soit 52 et l'Imprimeur du Roy (Roi) avec i ou I=9, la guématrie vaut 12+9+4+17+14+9=65 soit 117 en tout, ou bien doublé (2 blasons) 234. « Par Pierre Chevillot », analysé plus loin, vous le verrez vaut 33, ajouté aux 16+16 cela vaut 65.

[Chev -1615 ABC] L'absence de la devise de Henri III écrite dans le bandeau de la couronne supérieure (voir la remarque de Patrice Guinard dans le CN 80) ne serait par contre, pas probante pour cette argumentation, car on ne la trouve pas dans nombre de blasons d'Henri IV (comme celui du musée de Pau). L'article explorant cet aspect du blason, de Jacques Halbronn, du site [grande-conjonction.org](#) nous apporte des éléments sur la disparition de la devise de Henri III.

Quant à l'édition datée aussi de 1611 mais en chiffres romains (la vieillissant ainsi), « 3 COMEDIES les six dernières \* de Pierre de Larivey Champenois », Bien que Pierre de Larivey ait collaboré avec Chevillot (pour des traductions ; de Larivey décédera en 1619), sa publication de 1611 chez Chevillot (voir ses justifications sur l'article Wikipedia) me semble tout aussi suspecte, à cause de la présence du même blason contrefait et de cette date précise (publication posthume -bien après 1630-). [Chev -1611 ?] \* vous remarquerez en consultant ce lien (p.637 du PDF ou 621 du recueil) que la césure impi- [meur] n'y est plus et « ordinaire » non plus. [Il s'agit en fait d'un recueil « recomposé » de 6 comédies de Pierre Larivey. Trois éditées en 1601, à Rouen par Raphaël du Petit Val l'imprimeur ordinaire du Roy et trois (soi-disant) par Chevillot en 1611, dix ans après, institué alors « imprimeur du Roy » (donc au-dessus de « l'ordinaire », du Petit Val) notez que pour la même année (estimée ou suspecte) 1611, Pierre Chevillot était aussi imprimeur ordinaire du roi : il y a bien anguille sous roche. Il faut, en fait, télécharger le PDF (1288 p.) pour apercevoir des fragments (ouvrage incomplet) de la première partie et [pp.211/212 \(du PDF\), une page de titre de l'imprimeur rouennais.](#)]

[Chev-15-AB] lien 1 et lien 2. Remarquez dans « le blason d'Henri IV », l'écornure de la pointe droite de la grande couronne-En comparaison, en voici un, intact, l'année d'avant (du moins on le suppose) : [Document commémoratif sur la mort du Roi Henri III](#) ; le blason se serait-il écorné entre-temps ? Car, après, en 1615 (lien) on le trouve écorné (l'inscription CID. IOC.XV. semble être la date 1615). C'est une surprenante édition (seulement en apparence) pour Pierre Chevillot, car si Simon Vigor (décédé en 1575) était connu pour de fermes positions pro-catholiques, il n'était pas, pour autant, aussi zélé que cela, (lien note 23), au point d'être suspecté de tiédeur, sinon pire, par Bouju. (Lisez l'article [complet](#)), Vigor était, par exemple, opposé à la destitution d'un roi même hérétique, (apologie de Vigor : par un pro-catholique ?) et, a fortiori, son assassinat.

Cette édition nous donne de surcroît, un élément d'une fourchette de dates et la confirmation que ce blason « mitigé » correspondrait bien à Pierre Chevillot, puisque les blasons « 1615 » comparés semblent identiques (à l'exception d'un infime détail, dans la petite couronne du bas), puisque nous avons retrouvé 3 documents présentant 4 blasons, manifestement issus d'un même modèle, différents des autres blasons vraisemblablement contrefaits (« Ste Brigide » 3 comédies de, de Larivey).

Ces 4 blasons paraissent être la **marque de fabrique** « Par Pierre Chevillot » et sont datés des années 1610, 1615 et 1616. L'écornure de la grande couronne n'est apparue qu'après le décès de Henry IV : elle est peut-être volontaire (une façon de marquer le deuil, dès 1611 ?). Ce n'était pas dans l'esprit de ce temps-là, de laisser un blason ainsi « défiguré » : il existait, peut-être, plusieurs blasons de réserve, ou bien on l'aurait refait (on a bien 3 autres impressions d'un blason écorné refait avec une variante « L »). On pourrait alors en déduire, que cette altération pouvait être volontaire et modifiait le décompte précédent des nombres attribués aux couronnes en réduisant à deux, la valeur de la grande couronne (2 pointes fleurs de lis encore visibles) ce qui ferait : 2,2,1 = 221=13×17 (on trouve à nouveau, aisément, le un manquant pour obtenir 222). C'était, aussi, une autre façon de se démarquer, car les faussaires ont cru bon de présenter ensuite (vers 1648 ?) un blason (mal) rectifié, sans la devise de Henri III et sans cette écornure pour accréditer des documents comme étant soi-disant de Pierre Chevillot.

Cet imprimeur « (Par) Pierre Chevillot » a un blason mixte en référence à deux rois Henri (armes de l'un + devise de l'autre), « Henri IV-Henri III » formant 1 sceau rose-croix : Henri vaut  $52 \times 2 = 104 + 3 + 4 = 111$  soit 13 (en base 3 npz) correspondant à **vn imprimeur troyen** des prophéties et des sixains (qu'il soit en, personne Pierre Chevillot, ou, vn prête-nom) Observez (sur la page en lien) sa façon de « signer » :

A Troyes, (20) ,

Par Pierre Chevillot, (33) l'Imprimeur (13) les deux premières lignes valent 66 (en initiales), en équivalence de base 12 npz cela correspond aussi à 78 (66, B12npz vaut 78 en Bio)

et « ordinaire du »  $[14+17+4+9+13+1+9+17+8] + [4+21] = 117$ , mais « ordinaire du Roi » vaut aussi  $[14 + 17 + 4 + 9 + 13 + 1 + 9 + 17 + 8] + [4+20] + [17+14+9] = 156$ . (en guématrie pleine). Les 3 lignes valent donc  $156 + 66 = 222$  soit 26 en base 3npz (en tenant compte de l'équivalence  $66 = 78$  cela équivaldrait également à 234). On comprend alors qu'il se contenta de cette formulation sans chercher à être « imprimeur du Roy ». Force est de remarquer que nous avons trouvé dans ces pages de titre faites « Par Pierre Chevillot », et sans trop en forcer la démonstration, les trois expressions de multiples de 13 (auto-symétriques) en base 3npz soit 111, 222, et 333. expressions qui s'avèrent être importantes pour la Kabbale Chrétienne.

À l'instar de ces éditions sciemment maladroites (pleines de fautes de numérotation, de typographie et de pagination) c'était un blason volontairement douteux : un bon faussaire n'eut pas commis cet(te) (im)paire. Chevillot avait déjà montré (1603, voir plus loin) qu'il était un imprimeur talentueux et expérimenté - mais cette intention de paraître mal faire, n'implique pas nécessairement de rajeunir la date de la mal-façon, en la rapprochant de notre époque - « Il » voulait la situer vers cette période - et « Du Ruau » l'avait bien compris en essayant de le prendre à son propre jeu, d'éditions non datées semant le doute, en introduisant une édition prétendant être encore plus ancienne (de 1605) ou même en allant le contrarier sur l'autre date qui paraissait également stratégique -1611- en publiant une édition en apparence antérieure 1611, par comparaison : les 2 parties identiques « Ste Brigide » servant de repère chronologique, avec la [Chev-15-C] nécessairement datée pour parachever la tromperie.

[Chev -1615 C] C'est comme si cette partie 3 de cette édition-là (C-1615-3, décrite par P. Guinard) voulait rétablir le fait que Chevillot avait bien publié les sixains en 1611 (ses éditions n'étant pas datées, un doute subsistait) et donc que la prétendue « 1605 » lui était vraiment antérieure alors qu'en fait, elle fut éditée (c'est très probable) environ 25 ans plus tard (ou plus) par Du Ruau. Gredine gâterie gratuite, Chevillot se voyait alors crédité, pour l'occasion, de l'édition des prédictions de « Sainte Brigide &c. » (partie sans doute « recyclée » bien après 1630), ce qui dut dérouter certains lecteurs attentifs ou rebuter Pierre Chevillot (décédé en 1635), surtout s'il n'était pas, comme je le suppose, un fervent admirateur des saintes & des saints. La manœuvre se retourne après analyse, mais trop tardivement, contre les falsificateurs. Nous avons vu qu'il, s'agit en fait, d'une récidive, « Nostra Damus le jeune » ayant déjà tenté de faire attribuer de tels écrits à un décreté héritier de Nostradamus. La ruse semble pourtant bien, avoir réussi, puisque cette édition Chevillot (avec cette partie 3) sert de référence à d'autres éditeurs et des spécialistes, tel Corrad de Breban. Une édition de 1611 [Chev -1615 C ?] est bien indiquée,

page 55, édition A. Chossonnery, Paris, 1873 publiant Corrad de Breban, pour ses « Recherches sur l'imprimerie à Troyes », à Chevillot (Pierre), on trouve :

« Vers 1610, les prophéties de Nostradamus (s. d.). in 8° ...1611- Recueil des prophéties et révélations tant anciennes que modernes contenant un sommaire des révélations de Sainte Brigide\* / »

On a, ensuite sur le même ouvrage, page 62 concernant Duruau (Pierre) ou -Du Ruau :

[indication placée après une autre de 1629 : sans date précise] : « .../Les prophéties de M. Michel Nostradamus, revues et corrigées sur la copie imprimée à Lyon par Rigaud, en l'an 1568. In 8°, s.d. (Bibliothèque nationale.) » et

« À ce volume est joint : Recueil des Révélations tant anciennes que modernes, etc\*. Même format, 63 feuil. sans la table. -- Vendu 13 fr. Crevenna. » [\*.../contenant un sommaire des révélations de Sainte Brigide & S. Cyrille/... &c ; c'est l'abrégé du même intitulé -plus haut- que pour Pierre Chevillot. Cet « etc. » trahit tout au moins la lassitude d'avoir à répéter encore, ce long sous-titre pour un deuxième imprimeur et surtout il installe une confusion sinon une relation entre ces deux imprimeurs, soit de copier/copié ou plutôt de connivence (la copie flagrante de toute une partie aurait amené des réactions sauf s'il y a eu contrefaçon, si elle a eu lieu bien après et en d'autres lieux.)]

Il faut bien entendre cette dernière partie comme un livret à part (« est joint »), au contenu qui correspond bien à celui de la dernière partie de la version non datée de Du Ruau, estimée à 1611. On imagine à cause de la mention similaire (corrigé ensuite) présente sur les 2 versions : « Adiousté p<sup>er</sup>puis l'impre<sup>ss</sup>ion [de 1568] » que ce livret était vendu dans un premier temps avec l'édition [d-Ru-1630 ?] puis grâce à une reliure et une datation abusive, confondu dans l'édition [d-Ru-1611 ?] et déguisé et greffé sur une édition Chevillot 1613 ou 1615 (donc bien après 1630).

Ce spécialiste reconnu, Corrad de Breban, ne relèvera aucune autre édition Pierre Duruau antérieure à 1626, Du Ruau publia, ce qui est symptomatique, en 1627, l'histoire du concile de Trente (traduit de l'italien-((cf : [catalogue méthodique de la ville d'Amiens-histoire des religions-p. 205 - lien Google](#))). Cette date correspond également à celle du début (projet) de la création de la **Compagnie du Saint Sacrement** (document Wikisource - faites défiler : flèches en haut à gauche). Cela dénote un soutien à la contre-réforme catholique, appuyé par des publications abondantes des « prophéties des Saints », pour des éditions en la ville de Troyes, elles sont toutes, à mon avis, de Du Ruau (une tradition familiale), faisant écho à celles de Lyon ou Paris (ou prétendues de Venise) et visaient à parasiter l'influence suspecte des prophéties de Nostradamus, dans le genre prophétique.

Pierre Chevillot édita à Troyes, dès l'année 1594 (Edict et déclaration du Roy sur la réduction de la ville de Troyes/...) (et en 1603 (Bulengeri de Theatro ouvrage admiré par C. De Breban notant là, une « édition qui fait d'autant plus d'honneur à l'imprimeur »). Il imprimera jusqu'en 1635 (La parfaite solitude) avec, nécessairement, entre ces dates extrêmes pour la période troyenne : « les propheties de M. Michel Nostradamus... » mais sans doute pas cette partie 3 (« Contenant un sommaire des revelations de sainte Brigide &c ») pourtant attribuée à Chevillot et datée de 1611. Cette date est, à ma connaissance, le seul repère (d'ailleurs suspect) qui a permis de situer dans le temps les éditions Chevillot, des prophéties de Nostradamus, mais elles auraient pu être plus tardives (proches du décès de l'éditeur) ou au contraire, éditées (un peu) plus tôt.

La période semble cependant bien correspondre à la période d'activité troyenne de Chevillot qui ne devait plus être très jeune à sa mort en 1635 (puisqu'il l'aurait déjà à Paris en 1579 pour Michel Sonnius, ayant eu alors en 1635, au moins 56 années d'activité). J'ai souligné dans l'article « [heritier des crapaux](#) » le lien pouvant être établi entre Henri IV et le quatrain CI de la centurie X : la première des éditions à l'avoir publié pouvait avoir une date très proche de l'assassinat de Henri IV, le 14 mai 1610 mais aurait pu précéder cette date et pourquoi pas, le célébrer de son vivant comme le faisait la version du quatrain précédent (indiquant 1593) citée par Scipion Dupleix). Patrice Guinard pense qu'une édition Chevillot (la « 1611 ») a été la première, à publier les sixains, il a certainement raison. Il est impensable que l'on puisse dater ces éditions (même de Du Ruau) après 1660 à cause du quatrain C.X-Q.101, «.../héritier des crapaux/... » car on le trouve bien avant, en 1627 (par exemple) dans des éditions lyonnaises. (Didier/Huguetan) même si ce quatrain semble indiquer cette date (lisez l'article au lien donné plus haut) mais comme pour l'exemple du blason mixte, il s'agit là avec cette position ciblée (avant le mot « FIN » -20-), d'un autre signe rose-croix, perceptible par une astuce, en l'écrivant XCI (Cent.X-Q.CI) valant 91 comme le signe [L] (vu auparavant). ou l'expression « **sub rosa** » (« **Dire sous la rose, sous le secret.** ») (NDLR :val. 117) François Buget Bulletin du Bibliophile, 1861, partie C, page 383). Les 3 astuces (20 ou 26, implicites) équivalent donc soit à 111 (13 B3npz), soit à 117 (99 B12npz). On peut imaginer que « l'étranger » Chevillot, un transfuge parisien, venu s'installer à Troyes, qui plus est, devenu imprimeur ordinaire du Roy Henry IV : [Gallia typographica -Georges Lepreux ; H. Champion, 1911-](#) (ce qui était une distinction: à l'époque, il ne devait y en avoir qu'un à Troyes (baillage) mais par la suite, la mention devint peut-être -?- « l'imprimeur du Roy ») ; cet « intrus » dérangeait à plus d'un titre. Lequel Roy, n'ayant pas convaincu les ultra-catholiques de la pureté de sa religion (au point qu'ils fomentèrent son assassinat), cela entachait également ses « collaborateurs » d'hérésies identiques, Chevillot pouvait alors être aussi soupçonné de complicités avec les protestants. Il n'était donc vraiment pas le bienvenu pour des catholiques intransigeants.

Récapitulatif de « 3 années » d'éditions des prophéties de Nostradamus par Pierre Chevillot :  
numérotations en double-pages visibles, selon l'année, sur la page de gauche ou bien de droite.

|  |                     |                       |                    |                   |                       |                           |                        |                   |                       |            |                    |
|--|---------------------|-----------------------|--------------------|-------------------|-----------------------|---------------------------|------------------------|-------------------|-----------------------|------------|--------------------|
| [Chev-1611] RR1 Recueil** relié 1611 ; N° (presque) en continu sur la page de gauche |                     |                       |                    |                   |                       |                           |                        |                   |                       |            |                    |
| livre 1 : partie A (1557 Budapest) + Legis cantio                                    |                     |                       | livre 2 : partie B |                   |                       |                           | « livre » 3 : partie C |                   |                       |            |                    |
|  | Cent. I à 5         | Cent. VI              | Cent. VII          |                   | cent. VIII            | cent. IX                  | cent.X                 | Supplément Seve   |                       | Cent. XI   | Cent. XII notée XI |
| préf. à César  | 100 quatrain /cent. | 99 + « Legis cantio » | 39                 | épître à Henry II | 100+6 quatrain en fin | 100 q. (chapeaux fautifs) | 100+1 quatrain en fin  | épître à Henry IV | 58 sixains : 3, 52, 3 | 2 quatrain | 10 quatrain        |

[Chev-1613] Je n'ai pas de lien certain vers un exemplaire d'édition 1613 par Pierre Chevillot tel qu'il est décrit par P. Guinard. Par contre le site de Mario Gregorio semble pointer sur une autre version indiquée 1611 (lien PDF) qui pourrait, compte tenu de sa première partie à 642q et 5 quatrain après la C.VII, être une « 1613 » avec cependant une préface à César tronquée (dernière page seulement) et une première page de titre doublement fautive : « RPOPHETIÉS... » mais qui aurait dû être en début de 2e livre (où elle manque) mais elle pourrait aussi bien être une édition 1615 n'ayant pas à la suite de la centurie « 11/12 », la très suspecte partie C ou livre 3 de la 1615 (.../Ste Brigide/...). Quoi qu'il en soit, la numérotation des double-pages se situe en page de droite contrairement à la 1615 (celle en lien du CN 80). Pour le reste son contenu est très similaire à la [Chev-1615 A+B] décrite dans le tableau suivant.

Cette version « incomplète », numérotation à droite aussi, correspondrait à celle complète, ci-après, (une version hybride ?) avec la partie Ste Brigide en fin

Donc, une version similaire correspondant au descriptif de Patrice Guinard pour la 1615 avec en plus cette partie (.../Ste Brigide/...) existe sur la « digital library » du site, elle est aussi datée de 1611, en toute logique, puisque la dernière partie affiche cette date. Cette version de 360 pages d'un seul volume, ne présente pas de répétition de pages de titre. Un portrait de Nostradamus, se trouve en double-page 2. C'est une amélioration qui devrait placer historiquement cette édition en dernier dans le trio (11, 13, 15), quoique\*, tout au moins pour les parties historiques des deux premiers livres et le supplément de Seve avec les sixains et les additions de quatrain supposées être de Nostradamus. \*[amélioration ne signifie pas postériorité de l'édition]

|  |                 |                        |   |                   |                 |          |  |                   |                       |            |                   |
|--|-----------------|------------------------|---|-------------------|-----------------|----------|--|-------------------|-----------------------|------------|-------------------|
| [Chev-1615 A] LR1 Livre relié 1615 -partie I (ref. P.Guinard) N° sur page de gauche  |                 |                        | +[Chev-1615 B]LR2 Livre relié 1615 -partie 2 (ref. P.Guinard) N° sur page de gauche |                   |                 |          |  |                   |                       |            |                   |
| livre 1 : partie A (vers.1557 Utrecht augmentée)   |                 |                        | livre 2 : partie B  |                   |                 |          | « livre » 3 : partie C ; deuxième numérotation |                   |                       |            |                   |
|  | Cent. I à 5     | Cent. VI               | Cent. VII   |                   | cent. VIII      | cent. IX | cent.X   |                   | sixains               | Cent. XI   | C. XII marquée XI |
| préf/C ésar  | 100 quat./cent. | 99q.+ « Legis cantio » | 42q.+ 5 q.  | épître à Henry II | 100+6 q. en fin | 100      | 100+1 q. en fin                                | épître à Henry IV | 58 sixains : 3, 52, 3 | 2 quatrain | 10 quatrain       |
| 1613 ou 1615 (1+2)=[500+99+1]+42+5+[100+6+100+100+1]+[87*+2+10]=1053=3×3×3×3×13 quatrain*équivalent de 58 sixains en quatrain<br>mais aussi version 6 septembre 1557 (Utrecht) =642 +[5+6+1+2+10](quatrain additionnels) |                 |                        |   |                   |                 |          |  |                   |                       |            |                   |
| + ? [Chev -1615 C]LR3 Livre relié 1615 -partie 3 (réf. P. Guinard) partie rajoutée, à mon avis, N° sur page de gauche  |                 |                        |   |                   |                 |          |  |                   |                       |            |                   |
| Recueil*** « .../ revelations de Sainte Brigide/...&c » ces textes ne sont pas (donnés, comme étant) de Nostradamus  |                 |                        |   |                   |                 |          |  |                   |                       |            |                   |

\* Ce terme « recveil » ne semble pas avoir été utilisé par Chevillot.\*\* Par contre « recveil » apparaît ici, on peut donc penser que c'est Du Ruau qui l'a introduit puisqu'on le retrouve dans la dernière partie (4) p. 294 (du PDF) de l'édition 1611 (lien plus haut). Sa guématrie pleine vaut cependant 78 ou selon (v/u), 77. Ce ne sont d'ailleurs pas les seules guématries accordées aux signes sacrés qu'on puisse trouver, mais De Chavigny avait déjà semé le doute. La Compagnie du Sacrement. (39 en initiales) avait ainsi annoncé la couleur à sa création, elle se sentait tout à fait de taille à répondre (à qui que ce soit) sur le terrain de cette symbolique sacrée. [Si des signes lettrés s'accordent parfois, les astuces paraissent moins fréquentes, ni aussi élaborées que celles des ouvrages de Chevillot]

Le choix des dates de publication avait son importance, comme Nostradamus, De Chavigny semblait en tenir compte (voir l'article Six & C un, Sept) il « usurpa » le procédé en publiant à Lyon, chez Pierre Rigaud, le « Janus François...&c » en 1594, 26 ans après la publication complète des « Prophéties », débutant le 4 mai 1555 à Lyon, chez Macé Bonhomme et qui furent « achevées » 13 ans après, par le 2° livre en 1568 à Lyon, chez Benoit Rigaud). Puis de Chavigny fit ensuite publier les « Pléiades » en 1607 (une date annoncée par Nostradamus) soit 52 ans après 1555. Ce 555 de 1555 était déjà manifestement lié au 55 par la suite 5- 55- 555 (les 5555 ou même 55555 existent indirectement par cette date 4.5.1555) ; le 1613, l'est aussi d'une autre façon en prenant comme référence l'année 1558, une date annoncée sur les pages de titres de certaines publications citant une édition jamais retrouvée (mais n'était ce pas plutôt la symbolique 5↔8 →13 qui voulait être évoquée comme avec le 6↔7 ?), car 1613-1558=55. Bien que Chevillot fasse aussi allusion au nombre 52 par la disposition des sixains, 52 = 44 en base 12 npz, et que le 55 évoque dans cette base 12 npz., le nombre 65 (nombre lié aux carrés magiques 5×5), ce nombre n'est pas à négliger pour autant, car il est un des termes de la suite tetraktys (de Pythagore), il débute un trio symbolique important soit T(10) ; T(11) ; T(12) donnant 55, 66, et 78 ou bien [45+10, 55+11, 66+12], car T(n) = T(n-1) + n et 10+11+12=33 (nombre symbolique fréquemment évoqué par les francs-maçons notamment), PLATON ÉGALEMENT, suggérait l'importance du 5. Étant entendu que l'alphabet 3 (que je propose) se calait sur une grille 5×5 de 25 lettres (et non 26).

Les éditions troyennes de Chevillot montraient un dispositif d'identification manifestant de nombreux signes de différentes natures:

1. avec les années supposées 1611, 1613, 1615, d'éditions **distinctes** mais sans dates indiquées (sauf la dernière partie C, suspecte, de la 1615 : l'existence de seulement 4 livres reliés sur les 3 années d'édition [Chev -1611] [Chev -1613] [Chev -1615 A] [Chev -1615 B] paraîtrait-elle vraisemblable ? (voir tableaux ci-dessus): il n'y a pas de partie C pour les deux premières éditions, et la partie A est différente pour la 1611. L'édition 1615 est faite (à priori mais ...) de 3 livres distincts. Il ne semble pas y avoir de différences importantes entre la 1613 et la 1615, hormis bien sûr, la partie C pour cette dernière. On notera les changements de numérotations des pages pour les 3 dates, toutes trois numérotées en double-pages visibles : La 1611 est numérotée presque (vérifiez la fin de la C.VII) en continu, elle finit au Q.LXXI en C.XI (au lieu de XII : N° de centurie fautif) : page 132 = 11+132+71 (quatrains)+20(fin)=234. À partir de la 1613, une 2<sup>e</sup> numérotation reprend au 2<sup>e</sup> livre des prophéties (finissant en C.X-Q.CI) Débutant après le mot FIN du livre 2, l'épître de Sève indique ainsi une 3<sup>e</sup> partie. La différence entre la 1613 et la 1615 (pour les parties A & B) est minime, pour la 1613, le numéro apparaît à droite et pour la 1615 à gauche (comme pour la 1611). Ce qui change le N° de page de la fin (48 est la dernière page pour la 1615, sa page de droite en vis-à-vis, est vide ; ce qui en tenant compte du nombre des simples pages donnerait 195=3x5x13). [Quoi qu'il en soit, cette différence de numérotation peut s'expliquer soit, par des défauts d'assemblage des PDF de la 1611 et de la 1615, nous présentant des affichages doubles inversés (page droite à gauche), soit, par des assemblages des livres avec des pages décalées (ce dont je doute). Il faudrait voir les numérisations livres ouverts pour être sûr, par exemple l'exemplaire de la supposée « 1613 » que j'ai téléchargé et celui de la prétendue 1611 (à cause de la partie « Ste Brigitte ») montrent le livre ouvert avec numérotation en page de droite, position de N° dont on ne peut être certain pour la 1611 et la 1615 (numérisations Google). On pourrait s'interroger sur la réalité des duplications constatées de pages de titre sur des exemplaires de numérisations où ce ne sont que des copiés/collés, d'images quasi identiques (observez les marques de tampons), dont on ne peut être certain de la réalité sur les originaux : je pense d'ailleurs qu'en cas contraire, ce fait singulier, aurait été signalé.]
2. mais aussi par la validité manifeste des « **Legis cantio** » (lien édition Chevillot 1611, numérisation Google)\* et leurs mises en page, sur d'autres versions des prophéties le « titre » est à part, tandis qu'ici (sur les trois versions 1611, 1613, 1615) Il est aligné avec les 4 vers mettant en évidence la « diagonale » tetraktys. Tel qu'il était présenté page 117, dans la **première version « complète »** à 942q. de 1568 (édition Benoist Rigaud à Lyon, classifiée édition X selon Patrice Guinard). À ce propos, « versu » (et non versus), évoque ici, pour moi la **penne (versant)** de cette « diagonale ». Il faut remarquer que le mot prend alors (avec V=5) la valeur 69, ce qui le rapproche également du signe du cancer (expression d'une symétrie croisée). Pour compléter leur nombre à 3, on a d'ailleurs rajouté un « **Legis cantio** » (là où il n'y en avait auparavant pas, pour la version à 639 q, du 3 novembre 1557, sans quatrains additionnels à la VII) dans ce qui serait l'édition supposée de « 1611 ». \*Remarquez page 60, le titre fautif : Centvrie VII : C(3) +7+60+99 (quatrains de fin de centurie) = 13x13. [Deux articles ont été consacrés après celui-ci, au **Legis cantio** : Six cens & 7 et **Legis**, **Legende** **Remarque** ; ils soulignent le lien de cette strophe avec le triple pythagoricien (5,12,13) et le fait, donc, que l'hypoténuse au carré vaille précisément 13x13 (ou 11x11 b.12 npz). vous observerez également, dans la mise en forme de la strophe (lien 1611) dans l'édition 1611, le détachement syllabique &-in-sciuum que j'ai souligné alors ; ici avec le remplacement par une virgule du s manquant à versu, pointant le s de sciuum dessous : cela crée une liaison u-s de valeur 39 qui confirme la valeur 39 du &-i-c (centre des vraies diagonales de l'hypoténuse). Les caractères des 4 vers de la strophe « latine » sont droits pour la 1611 et en italique pour les deux autres versions.]
3. Dans les éditions Du Ruau, les signes semblent donc plus « faibles », même si l'on trouve çà et là quelques astuces destinées à intriguer. En étant attentif, on décèle par contre des intentions moqueuses sinon malveillantes et la volonté d'étouffer l'engouement pour Nostradamus par la publication de prophéties « concurrentes » ne cachant guère leur soutien à la « contre-réforme ». Par opposition (semble-t-il), on trouve la présence de signes sacrés, de façon insistante, variée et souvent s'btile (ou « sub rosa ») sur les versions faites « Par Pierre Chevillot ».

On peut imaginer un scénario (histoire fiction), dans lequel, après la publication de ces versions avec la nouveauté de ces sixains, il y eut un laps de temps pendant lequel on observa la réaction du public. Il y a fort à parier que contre toute attente, elle fut bonne et que ces livres se vendirent bien malgré le fait de présenter de nombreux défauts. Il était difficile d'interdire des livres ayant eu l'aval royal. Quand bien même la disparition tragique d'Henri IV affaiblissait la protection, on ne pouvait pas pour autant supprimer les ouvrages des « prophéties de Nostradamus » (surtout déjà vendus).

C'est pour cela, à mon avis, qu'il y eut une période « prudente » avant que n'intervienne la contre mesure Du Ruau visant à décrédibiliser les éditions Chevillot. Bien sûr comme je l'ai déjà suggéré, l'éditeur copieur n'était pas insensible à l'idée de se faire quelque argent en vendant ses productions, mais il faisait aussi d'une pierre, deux coups en contrant des éditions suspectes peut-être initiées par des protestants ou « on ne sait qui ».

En 1619 René Descartes, à la suite des publications des manifestes rose-croix en 1614, entreprendra donc un voyage à travers une partie de l'Europe à la recherche de membres de cette fraternité, toujours est-il qu'il émettra l'idée d'un projet (jamais publié) : « Le trésor mathématique de **Polybe** le Cosmopolite, dédié « aux érudits du monde entier, et spécialement aux F.R.C. [Frères Rose-Croix], très célèbres en G. [Germanie]. » (confère le lien Wikipédia plus haut, pour l'article concernant René Descartes).

On peut alors imaginer le processus d'association d'idée, amenant Descartes à proposer cette formulation liée explicitement aux rose-croix, espérant sans doute par cette interprétation laisser entendre qu'il avait deviné une partie (ou plus) des origines de la symbolique des rose-croix, mais las, cet appel guère voilé n'obtiendra, semble-t-il aucune réponse malgré ses pérégrinations dans les lieux supposés de résidence de certains d'entre eux. Si les rose-croix existaient, ils pouvaient être, tout aussi bien en France et pas seulement en « Germanie ». Il est vrai que son **amitié avec Pierre Chanut, un membre présumé de la Compagnie du St Sacrement**, dut décourager le rose-croix de toute approche.

Il se peut qu'il ait lu ou ait eu connaissance d'une édition des « prophéties de M. Michel de Nostradamus. » contenant les sixains et l'épître de Sève mais bien que le terme 605 (11x55) de « 1605 » et des cinq termes « six cens & cinq » cités dans les sixains soit lié au 55 du « carré de Polybe » (dernier nombre du carré) : 5x605=3025 soit 55<sup>2</sup>, l'édition « 1605 » selon toute vraisemblance n'existait pas encore en 1619, il est donc possible que le choix de cette date par l'éditeur anonyme de la « 1605 », soit lié à l'annonce de Descartes ayant attiré l'attention sur ce nombre 55 effectivement intentionnel dans les sixains (souligné dans la 1605, par une numérotation 27-28 fautive), Compte-tenu de son amitié avec P. Chanut, qui a pu partager l'indication mathématique, on devine une possible opération de fabrication d'éditions frauduleuses (via l'éditeur Du Ruau) commanditées vraisemblablement par la compagnie du St Sacrement pour dénaturer les éditions suspectes de « prophéties avec ajout des sixains », malhabiles en apparence, avec ainsi, la réponse du Roi Henry IV, formulée « Par Pierre Chevillot » : Troyes à Trente. Cela semble probable (mais difficilement prouvable).

A la suite de ses tentatives de contact avec les F.R.C., René Descartes dut se défendre d'en faire partie, en assurant n'avoir eu aucun lien avec eux.